

Rapport de synthèse de la concertation sur le projet d'aménagement du secteur gare

Rappel :

La Ville de CHAUMONT a décidé de s'associer à différents co-financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, SNCF, RFF, Communauté de Communes du Pays Chaumontais) pour engager une étude de faisabilité, confiée à l'AREP, de l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur le secteur gare en cohérence avec son projet urbain d'ensemble.

Trois objectifs sont poursuivis à travers ce projet :

- **Désenclaver la gare** et constituer un **pôle d'échange multimodal**.
- **Installer des équipements qui manquent à Chaumont** en vue de constituer un nouveau « **pôle image** » au sein du centre-ville :
 - un cinéma multiplexe, lieu d'attraction et d'animation dans le quartier gare
 - un Centre International du Graphisme (CIG), envisagé depuis longtemps, qui serait un lieu permanent d'exposition, mais également de réception d'expositions temporaires, de formation (prolongement de l'offre de formations en graphisme avec un diplôme supérieur d'arts appliqués), de recherche.
- **Rattacher le quartier gare au centre-ville** de manière urbanistique.

I. Les objectifs et modalités de la concertation

Par délibération en date du 21 septembre 2009, **le conseil municipal a décidé d'engager une concertation publique s'appuyant sur l'étude de faisabilité de l'AREP.**

La concertation a permis à toutes les personnes d'être informées du contenu de l'étude **et d'exprimer leur avis** sur les nouvelles fonctionnalités et l'organisation de l'espace, qui seront ensuite approfondies par d'autres études, notamment dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre.

Elle s'est déroulée du 15 octobre au 30 novembre 2009 et a pris plusieurs formes :

- **Un fascicule a été distribué** dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Chaumont, les invitant, après avoir rappelé les objectifs du projet, à réagir,
- **Un site Internet** a été ouvert pour informer et recueillir les réactions, avis, commentaires et questions des parties prenantes,
- **Une exposition au rez-de-chaussée des Silos**, a permis aux habitants de s'informer et de s'exprimer avec des papiers et une urne mis à disposition,
- **Trois réunions publiques ont été organisées, représentant l'élément fort de ce processus de concertation.**

I.1. Le 06 novembre 2009

Une première réunion de lancement de la discussion publique avait trois objectifs majeurs :

- Présenter aux parties prenantes les ambitions politiques de l'équipe municipale qui fondent le projet, en présence de M. le Maire.
- Présenter l'étude de faisabilité de l'AREP.
- Organiser une discussion générale afin d'identifier les thématiques qui motivent le plus les parties prenantes.

Plus de 170 personnes y ont assisté.

Les échanges ont été nombreux et ont abordé un grand nombre de questions permettant ainsi à l'assistance de prendre connaissance du projet et d'exprimer son point de vue.

Des « petits papiers » ont été distribués à l'assistance, laissant ainsi la possibilité à ceux qui n'ont pu ou souhaité prendre la parole, d'exprimer leur opinion ou de poser des questions.

Au terme de cette réunion, **4 thématiques ont pu être identifiées à travers les remarques et les critiques des personnes présentes :**

- **L'attractivité de la ville de Chaumont :** Le projet laisse la possibilité de développer un certain nombre d'activités économiques, notamment avec le nouveau bâtiment prolongement de l'hôtel Terminus mais aussi avec celui du Tri postal (800m²) rendu disponible, pouvant également être agrandi. Il serait possible de développer de nombreuses activités autour des thèmes du pôle graphique mais également de créer celles qui n'existent pas encore à Chaumont.
- **La qualité des espaces publics :** La nécessité de faire un quartier vert et écologiquement responsable peut aller de pair avec le désir d'une ville conviviale, calme et esthétique. Les espaces piétonniers et les allées dessinés par le projet laissent place à la réflexion et à l'imagination des Chaumontais.
- **La sécurité :** La question de la sécurité sur la nouvelle esplanade ou le nouvel espace piétonnier n'a pas été soulevée lors de la première réunion, mais elle est apparue fréquemment dans les petits papiers remis par les participants en fin de réunion. Une réflexion semble nécessaire sur les questions de sécurité qui se posent du fait de la conception des espaces publics du projet.
- **L'accessibilité :** Le problème des stationnements et de la circulation est revenu sans cesse dans le débat et les petits papiers. La question semble être centrale au projet.

I.2. Le 18 novembre 2009

Les habitants ont été invités à travailler sur ces thématiques en poursuivant les objectifs suivants :

- Favoriser l'échange et la réflexion collective des Chaumontais sur les 4 thématiques définies à l'issue de la première réunion.

- Aboutir à l'expression de positions, d'idées, de propositions qui permettent à la fois d'éclairer et d'enrichir le projet.

La réunion a été organisée en deux temps :

- Un temps de présentation des résultats de la première réunion (échanges et petits papiers), d'éléments d'information complémentaires sur les thématiques proposées et des questionnements autour desquels on invite les participants à réfléchir ;
- Un temps de discussion par table de 10 personnes environ autour des questionnements présentés précédemment.

Cette réunion a rassemblé environ 90 personnes qui se sont réparties en 8 tables. Chaque thématique a donc été étudiée par 2 tables. Chaque table a fait rapport des réflexions et échanges entre leurs membres.

Outre les éléments déjà échangés lors de la première réunion, il ressort des discussions qui se sont déroulées au cours de la seconde, que les personnes présentes ont exprimé, **quatre souhaits et une inquiétude**.

Les 4 souhaits sont :

- **La création d'un PEM qui rende plus facile les échanges entre les différents modes de déplacements ;**
- **La fonctionnalité et la sécurité de la circulation piétonne**, beaucoup mise en avant sous des formes diverses et variées. Cela montre bien que les habitants sont attachés à un trafic et des échanges libres et sécurisés devant la gare pour les piétons ;
- **Un nombre de places de stationnement** qui soit suffisant pour répondre à l'évolution du trafic généré par les nouvelles activités ;
- **La valorisation du patrimoine existant** en protégeant les espaces et en réutilisant les bâtiments.

L'inquiétude concerne la circulation, notamment devant la gare, renvoyant au déplacement de la RD65 et aux relations entre le centre-ville et la gare, ainsi qu'au fonctionnement du parvis de la gare.

I.3. Le 27 novembre 2009

Une réunion de synthèse a été proposée aux habitants avec pour objectif principal d'approfondir le projet au regard **des souhaits et de l'inquiétude** exprimés par les participants à la seconde réunion.

Plus de 90 habitants de Chaumont ont été présents à cette réunion qui s'est déroulée en trois temps.

- La présentation du projet par M. Moutard (AREP) au travers des 5 points relevés après la seconde réunion publique.
- Une discussion entre les habitants présents à cette dernière réunion et M. Moutard faisant « parler » le projet.
- Une conclusion de la phase de concertation par Mme Allaire, 2ème adjointe chargée des finances et des grands projets de la ville de Chaumont.

II. Les propositions formulées au cours de la concertation

Lors de la concertation, les participants ont formulé de nombreuses propositions, montrant par là qu'ils sont « entrés dans le projet » et qu'ils ont cherché à l'enrichir.

L'analyse des comptes-rendus et la compilation des remarques des participants et des habitants s'étant exprimés montrent une nette évolution en faveur du projet au cours de la concertation.

La première réunion publique a montré les inquiétudes et les peurs concernant le projet ; elle a permis l'expression d'une certaine angoisse face au changement induit par l'utilisation de termes forts utilisés dans la présentation de l'étude de faisabilité : « boulevard », « rampe », « déviation de la RD65 », « pôle d'échange multimodal ».

La seconde réunion a montré, au contraire, l'intégration du projet dans la réflexion et l'expression de propositions concrètes, indiquant un désir de changement et de modernisation des valeurs de Chaumont (la nature, la convivialité, le graphisme, le patrimoine) autour du futur pôle d'échange et du futur pôle image.

Les quatre thématiques qui ont été étudiées lors de cette seconde réunion permettent de rendre compte de ces propositions.

II. 1. Propositions concernant l'attractivité :

Le sujet concerne principalement les activités économiques et la vie de Chaumont. Si, lors de la première réunion, le thème a été peu abordé, il est apparu qu'il fallait faire en sorte que les jeunes puissent rester à Chaumont et que la ville puisse être plus accueillante pour les visiteurs et toute aussi conviviale.

Les « petits papiers » ont fait ressortir le besoin de formations pour les jeunes étudiants, notamment lorsqu'ils sont spécialisés dans le graphisme.

Les tables de réflexion, lors de la deuxième réunion ont émis des propositions concrètes concernant le besoin d'animations :

- Mettre en place des événements sportifs du type « 24h solex »,
- Décorer la ville (couleurs, maintien des trois fleurs de la ville...),
- Favoriser les animations de rues et les espaces de rencontre,
- Développer des services ouverts sur une plage horaire plus large le matin comme le soir,
- Favoriser l'implantation de marques renommées (particulièrement pour les vêtements)
- Implanter, dans le pôle d'échange multimodal, des activités de locations de vélos ou de voitures,
- Améliorer la desserte de la gare par un service de bus ou de navettes la reliant aux points névralgiques de la ville.

Restent encore à définir les activités économiques qui sont à développer, notamment dans le nouveau bâtiment en prolongement de l'hôtel Terminus mais aussi dans celui du Tri postal (800m²) actuellement désaffecté et pouvant également être agrandi. Ces activités pourraient avoir un rapport avec :

- Les spécialités de Chaumont, notamment le graphisme (cinéma, affiche,...) et la prothèse (médecins, centres, sport,...) ;

- Les fonctionnalités du lieu comme le transport (réparation - location de vélos, location de voiture,...),
- Des activités d'accueil et d'animation notamment pour les jeunes, avec des cafés, des restaurants, des salles de fitness etc...

II. 2. Propositions concernant la qualité des espaces publics :

La qualité des espaces publics est fortement associée à une image « verte » qui caractérise Chaumont, mais pas l'espace actuel de la gare qui a été totalement minéralisé et très largement dédié à l'automobile.

La qualité des futurs espaces sera liée à plusieurs éléments : l'animation des espaces publics, leur organisation et leur aménagement, le lien entre la gare et le centre ville. Plusieurs propositions ont été formulées à ce sujet au cours de la concertation :

- La création d'une fontaine,
- La création d'espaces de jeux (une petite aire de jeux en bordure du projet dans le square Philippe Lebon, une balançoire, peut-être un boulodrome, ...),
- La valorisation des espaces verts (square Philippe Lebon) et la végétalisation maximale du quartier,
- La distinction des voies de circulation correspondant aux différents modes de transport,
- L'ouverture d'un magasin culturel, avec vente de livres mais aussi DVD et CD,
- La qualité des éclairages,
- L'installation de toilettes publiques et d'espaces canins,

L'espace public doit être le lieu de rencontres et d'échanges avec des animations et un environnement attrayant : couleurs, décorations, animations de rue, fleurs, espaces de jeux pour les enfants,...

II. 3. Propositions concernant la sécurité :

Ce thème n'a été réellement abordé que dans les « petits papiers », même si il a été proposé aux participants des ateliers de la seconde réunion publique. Il a été souligné qu'un grand espace vide piétonnier risquait d'être dangereux à la tombée de la nuit. Finalement, à part certains lors de la seconde réunion, réclamant la présence de caméras vidéos dans Chaumont, la sécurité en tant que telle n'a pas été relevée comme un problème réel.

Cependant, les habitants ont profité de ce sujet pour souligner le **besoin d'une sécurité routière**, principalement aux abords de la nouvelle voie devant la gare. C'est la grande inquiétude des habitants lors de cette seconde réunion et c'est également ce qui ressort des « petits papiers ». Ils ont peur que le boulevard devant la gare crée un danger pour les enfants, un encombrement de la ville et que la rampe de 5% à l'extrémité soit accidentogène, particulièrement pendant l'hiver sous la neige et sur le verglas.

Ils souhaitent donc un espace public très sécurisant pour les piétons, avec des trottoirs larges et une signalisation très présente ; plusieurs propositions sont faites :

- Implantations de « feux intelligents » et de ronds-points,
- Mise en zone 30km/h de la RD 65 repositionnée devant la gare,
- Installation de ralentisseurs,
- Rétrécissement de la chaussée,
- Déviation des camions à l'extérieur de la ville,
- Création de pistes cyclables clairement définies et sécurisées..
- Le sol pourrait également être recouvert d'un anti-dérapant et d'une matière permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler facilement.

En résumé, les gens attendent de cet espace qu'il soit un espace partagé. Ils attendent un espace de convivialité, sécurisé et qui permette à chacun d'avoir sa place dans une ville qui est, pour le moment, assez morcelée.

II. 4. Propositions concernant l'accessibilité :

Le thème de l'accessibilité est sûrement celui qui a été le plus traité durant la phase de concertation. Circulation, mobilité, sécurité des voiries, voies à mobilité douce, modes et nombre de places de stationnement, sont autant de sujets d'interrogation des habitants participants.

Les inquiétudes étaient grandes lors de la première réunion à propos de la déviation de la RD65 qui ne leur paraissait pas être judicieuse. Or, le projet AREP repose complètement sur cette déviation qui doit devenir « un vrai boulevard de ville moyenne de France ». Certains habitants ont proposé la déviation d'une partie du boulevard à l'arrière de la gare. Les investissements que représenterait cette option seraient économiquement beaucoup trop lourds, en raison d'un dénivelé beaucoup plus important et techniquement délicat. Un participant a mentionné avoir participé à des études antérieures confirmant cette conclusion.

Au-delà de ce point, de nombreuses propositions ont été faites en seconde réunion et dans les « petits papiers ». Les propositions qui ont été formulées sont les suivantes :

- **Créer des places de stationnements** gratuites ou peu chères de longue durée pour ceux qui prennent le train, mais également pour les personnes venant au futur multiplexe le soir et le week-end.
- **Assurer une meilleure desserte en bus** et une synchronisation des horaires avec le train.
- **Créer des voies de circulation pour les cyclistes** en les séparant, ou au moins en les délimitant bien, des voies de circulation automobile. Que ce soit dans les ateliers, dans les « petits papiers » ou dans les courriers adressés à la municipalité, le souhait de pistes cyclables protégées, clairement délimitées et séparées est revenu à de nombreuses reprises.
- Concevoir l'ensemble de la **signalisation** pour éviter les accidents et les dysfonctionnements.

- **Etudier les jonctions aux extrémités du boulevard** afin qu'elles permettent une circulation fluide mais sécurisée.

Lors de la troisième réunion, les habitants ont formalisé ces demandes pour qu'elles soient prises en compte dans la future maîtrise d'œuvre.

III. Le bilan de concertation est organisé en trois grands éléments :

- Les thèmes de discussions relatifs au parti pris d'urbanisme du projet de réaménagement du Centre gare ;
- Les thèmes qui concernent le contenu du projet de réaménagement ;
- Les thèmes qui relient le réaménagement du Centre gare aux grandes problématiques de gestion de la Ville de Chaumont.

III. 1. Le parti pris d'urbanisme du projet de réaménagement du quartier Centre gare

Ce projet, globalement, emporte l'adhésion de l'ensemble des participants à la concertation. **Les expressions, essentiellement écrites, qui s'opposent à la nécessité de réorganiser ce quartier sont très rares.** Il y a donc un consensus sur le réaménagement. **Ce consensus est renforcé par les réflexions des participants relatives à l'attractivité, à l'accessibilité et à la nécessaire qualité des espaces publics,** trois caractéristiques qui sont aujourd'hui absentes de ce quartier.

En revanche, **le projet proposé par l'AREP est critiqué sur deux points :**

- Des participants se sont étonnés **qu'une seule hypothèse de travail leur soit proposée,** mettant en doute le fait que la solution imaginée par l'AREP soit leur seule possible pour répondre aux trois objectifs de la municipalité (créer un pôle multimodal, installer les équipements manquant à Chaumont et désenclaver le quartier gare en le rattachant au centre ville). **Sur ce point important, il a été expliqué par M. Moutard (AREP) que lors du travail d'itération mené par les ingénieurs et les architectes, différentes possibilités concernant en particulier le passage de la RD65 à un autre endroit et en l'occurrence à l'arrière de la gare** (sur la partie à l'Est du secteur à réaménager), comme proposé à plusieurs reprises par des personnes lors de la concertation, **ont été étudiées.** Toutefois, **en raison des difficultés techniques et économiques que ce scénario présentait, il a été rapidement abandonné.**
- Ces critiques trouvent leur source dans la contestation du parti pris urbanistique qui conduit l'AREP à proposer de déplacer la RD 65 de l'avenue Foch vers la gare et d'effacer ainsi la déclivité qui est matérialisée par les escaliers qui marquent son enclavement au pied du pont des Flâneurs.

Ces deux critiques débouchent sur deux types de prises de position de nature très différente :

- D'une part, vers des mises en cause du coût de l'ensemble de l'opération

- D'autre part, vers des inquiétudes concernant la sécurité des circulations.

La question de la sécurité des circulations et déplacements a évolué au cours de la concertation. En effet, **la forte inquiétude qui s'est manifestée à propos de l'inclinaison de la nouvelle RD 65**, du droit de la Gare jusqu'au pont des Flâneurs à l'issue de la réunion de présentation **a laissé la place à une compréhension** et une intégration de mieux en mieux acceptée par les participants au long de la concertation et **notamment à l'issue de la troisième réunion au cours de laquelle des points de comparaison de pentes similaires existantes sur la ville et par conséquent connues et pratiquées par les chaumontais ont été présentés.**

Il ressort cependant de l'ensemble des éléments analysés (débats, petits papiers, contributions écrites) que la préoccupation des chaumontais en matière de sécurité de circulation dans le nouvel aménagement des voiries du Centre gare est très importante. Toutes les solutions qui permettront de sécuriser les déplacements piétons et à vélo, les transitions entre les différents modes de transport sont attendues des chaumontais. L'idée de limiter la vitesse de circulation à 30 km par heure est une des solutions envisagées par les participants.

III. 2. Le contenu du projet de réaménagement du quartier du Centre-gare

Ce contenu est composé de plusieurs éléments : le pôle d'échange multimodal (PEM), les différentes catégories de stationnements, le cinéma multiplex, la Centre international du graphisme (CIG), l'immeuble de bureaux proposé en prolongement de l'hôtel Terminus et le verdissement de l'ensemble du quartier avec notamment la création d'un jardin paysager situé entre le bâtiment du tri postal et le futur tracé de la RD 65 repositionnée.

L'ensemble des éléments qui sont prévus dans le projet font l'objet d'un très large consensus. Soit parce que leur utilité est avérée (c'est le cas du cinéma, du PEM ou des stationnements), soit parce qu'ils correspondent à une aspiration profonde (le verdissement du quartier), soit parce qu'il s'agit de projets visant à renforcer le développement et l'attractivité de Chaumont (le CIG ou le nouvel immeuble tertiaire). Les voix discordantes à propos du contenu du projet de réaménagement du Centre gare sont pratiquement inexistantes. Le PEM n'est strictement pas contesté.

En revanche, plusieurs interrogations, craintes ou critiques sont apparues au cours des débats.

Concernant les stationnements : la crainte a été exprimée que leur nombre soit insuffisant. Les spécialistes de l'AREP s'appuient sur leur connaissance des problématiques de stationnement pour considérer que la jauge proposée est suffisante y compris en tenant compte des nouvelles activités qui se déploieront dans le quartier (le cinéma, notamment).

Concernant le cinéma : la principale critique concerne le montage juridico-financier envisagé actuellement (portage de la transformation des anciens garages municipaux par la ville et location à un opérateur privé) qui serait trop coûteux pour la ville.

Concernant le CIG : les critiques portent sur la localisation. Certains demandent que le CIG ne soit pas installé dans l'actuel bâtiment de la Banque de France - jugé trop petit - mais dans une nouvelle construction qui serait située à coté des Silos.

Plusieurs autres questions ont été abordées à propos du contenu du projet :

- La demande de prendre en compte le square Philippe Lebon afin de mieux le mettre en valeur notamment en prévoyant d'y installer de nouveaux équipement (skate park, kiosque à musique, etc.) ;
- La demande d'un projet de réutilisation de l'ancien bâtiment du tri postal.
- Le renforcement du verdissement du quartier (outre ce qui est déjà prévu).

III. 3. Le réaménagement du Centre-gare dans l'ensemble des équilibres chaumontais

Si le projet de réaménager le Centre gare n'est pas contesté et si le programme proposé est globalement accepté dans son principe, en revanche, on l'a vu, plusieurs modalités sont mises en cause par une partie des personnes qui ont participé à la concertation.

En fait, deux critiques ont été principalement énoncées :

La **taille** et donc le **coût global** de l'opération qui risquerait de mettre en péril l'équilibre des finances de la Ville et de conduire à une augmentation, redoutée, des impôts locaux ;

Cette dernière critique est apparue lors de la réunion de présentation et n'a pas été reprise par la suite : les réponses apportées par la municipalité semblent avoir convaincu. Elle a cherché d'une part à montrer que la qualité du quartier Centre gare rejaillira sur l'ensemble de la ville, notamment en termes d'attractivité en raison du caractère « d'entrée de ville » de ce quartier. D'autre part, ont été rappelés les autres interventions réalisées dans différents quartiers comme le Cavalier ou les liens qui sont prévus, notamment via des pistes cyclables, entre le centre ville et les autres quartiers de la ville (Cavalier, Rochotte, Robespierre, Bourgogne, etc.).

La critique sur le coût de l'opération est apparue, comme souvent dans ce type de concertation, d'abord comme une volonté de ne pas voir les impôts augmenter. Elle est aussi motivée par des visions différentes de l'avenir de la ville. Pour la municipalité, il est nécessaire de conduire des « grands projets » pour redonner de la vigueur et du dynamisme à une ville dont les jeunes s'en vont dès lors qu'ils disposent de compétences un peu développées. Pour d'autres participants, qui ne contestent pas la nécessité d'être ambitieux, le niveau d'ambition du projet n'est pas à la mesure de ce que la ville peut supporter.

Ce débat sur l'avenir de Chaumont a une double dimension politique et gestionnaire. La concertation ne portait pas et ne pouvait pas porter sur la dimension financière du projet pour deux raisons ; en effet, il est difficile d'avoir une vision précise du coût d'un projet quand il est au stade de la faisabilité ; mais surtout, seuls les élus sont responsables et habilités à décider de la dépense publique. Ce n'est donc pas un sujet de concertation.

En revanche, comme dans toute concertation, il n'est pas illégitime que les participants se prononcent sur la dimension financière ; c'est ce qu'ils ont fait en insistant sur leurs vœux que ce projet ne mette pas en péril les équilibres financiers et budgétaires de la ville de Chaumont.

IV. Conclusion

- Il existe un consensus sur la réalisation d'un projet qui consiste à élargir le centre ville au quartier de la gare en désenclavant celui-ci de manière à améliorer la qualité des espaces publics et à renforcer l'attractivité globale de Chaumont.
- Il existe un consensus sur le programme des équipements et superstructures prévus pour donner à ce quartier rénové, le Centre-gare, de véritables fonctionnalités à la fois de centre ville et de pôle d'échange.
- Certaines modalités du programme ont été débattues comme l'implantation du cinéma multiplexe dans les garages de la Ville ou l'implantation du CIG dans l'actuelle Banque de France. *Concernant ces deux points, ces choix sont cohérents d'une part avec les souhaits de valorisation du patrimoine bâti exprimés lors de la concertation, et d'autre part avec la nécessaire rationalisation de l'occupation du foncier en milieu urbain, dimension importante de développement durable qui doit prévaloir dans les projets actuels.*
- Il n'y a pas de consensus sur la dimension globale du projet qui paraît être trop important à certains pour une ville comme Chaumont. *Cela renvoie à des visions divergentes de l'avenir de Chaumont.*
- Des craintes relatives aux questions de sécurité et de déplacements ont été exprimées et ont été en parties levées. Notamment, l'inquiétude qui s'est manifestée à propos de l'inclinaison de la nouvelle RD 65, au droit de la Gare jusqu'au pont des Flâneurs à l'issue de la réunion de présentation a laissé la place à une compréhension et une intégration de mieux en mieux acceptée par les participants au long de la concertation et notamment à l'issue de la troisième réunion au cours de laquelle des points de comparaison de pentes similaires existantes sur la ville et par conséquent connues et pratiquées par les Chaumontais ont été présentés.

Il est cependant attendu des prochains développements de ce projet qu'ils s'attachent à rassurer encore les Chaumontais sur la qualité des conditions de déplacement dans le périmètre du quartier réaménagé.